VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 18 mai 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Kévin PIRARD, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Emmanuelle JACQUES-STORME, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, ~~Natacha FRANCOIS~~, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS et Hugues DOUMONT, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

10.5. OBJET : TRANS&WALL - Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2020 Mandats de vote – Confirmation de la délibération prise par le Collège communal le 24 avril (pouvoirs spéciaux temporaires)

Le Conseil,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1er, L1122-30, L1523-12 § 1er et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2020 du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°5 relatif à l'exercice des compétences attribuées au Conseil communal par l'article L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation par le Collège communal ;

Vu la délibération prise par le Collège communal en date du 24 avril 2020 sur base des pouvoirs spéciaux conférés par l'Arrêté du Gouvernement wallon susvisé, laquelle se présente comme suit :

« Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1er, L1122-30, L1523-12 § 1er et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2020 du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°5 relatif à l'exercice des compétences attribuées au conseil communal par l'article L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu l'affiliation, en date du 4 novembre 2019, de la Ville d'Andenne à TRANS&WALL, issue de la scission de l'Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz ;

Vu la délibération du Conseil communal du 4 novembre 2019 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales de TRANS&WALL, à savoir en l'occurrence MM. Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Echevins, Marie-Christine MAUGUIT, Philippe RASQUIN et Etienne SERMON, Conseillers communaux ;

Vu le mail du 17 mars 2020 de TRANS&WALL annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire de l'intercommunale le jeudi 30 avril 2020 à 17h00, en ses locaux situés à SEILLES, rue des Marais, n°11, et celui du 10 avril dernier signalant que la réunion se déroulera par vidéoconférence conformément aux dispositions de la circulaire du 16 mars 2020 relative aux mesures administratives et organisationnelles encadrant la crise sanitaire due au Covid-19 ;

Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale, lequel se présente comme suit :

1. *Application du décret sur recommandations du Comité de Rémunération quant à la fixation des émoluments et des jetons de présence pour les membres des organes de gestion et du Comité d'Audit ;*
2. *Désignation du réviseur, membre du collège des contrôleurs au compte pour la mission révisorale liée à l'établissement et à la clôture des comptes 2019 de la nouvelle intercommunale née de la scission partielle de l'AIEG, dénommée « Trans&Wall » - ratification ;*
3. *Approbation du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration ;*
4. *Approbation du rapport de rémunération établi par le Conseil d'Administration en application de l'article L 6421-1, §2 du CDLD ;*
5. *Rapport du Commissaire Réviseur ;*
6. *Approbation du bilan et des comptes de résultats au 31 décembre 2019 ;*
7. *Décharge à donner aux Administrateurs ;*
8. *Décharge à donner au Commissaire Réviseur ;*
9. *Nomination du Commissaire Réviseur 2020-2022, fixation des émoluments ;*
10. *Modifications statutaires ;*
11. *S'il échet, approbation de nouveaux associés ;*

Vu la documentation relative à ces points, transmise par TRANS&WALL ;

Considérant l'urgence, et partant l'impérieuse nécessité, de délivrer un mandat de vote aux délégués communaux avant l'assemblée générale prévue le 30 avril prochain, cette réunion devant être organisée impérativement au cours du 1er semestre en vertu de l'article L1523-13, § 3 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et le plus rapidement possible pour permettre à l'intercommunale de clôturer ses comptes ;

ARRETE A L'UNANIMITE

Article 1er

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2020 :

Point 1. : Application du décret sur recommandations du Comité de Rémunération quant à la fixation des émoluments et des jetons de présence pour les membres des organes de gestion et du Comité d'Audit

Mandat de vote** délivré aux délégués communaux : **positif

Point 2. : Désignation du réviseur, membre du collège des contrôleurs au compte pour la mission révisorale liée à l'établissement et à la clôture des comptes 2019 de la nouvelle intercommunale née de la scission partielle de l'AIEG, dénommée « Trans&Wall » - ratification

Mandat de vote** délivré aux délégués communaux : **positif

Point 3. : Approbation du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration

Mandat de vote** délivré aux délégués communaux : **positif

Point 4. :Approbation du rapport de rémunération établi par le Conseil d'Administration en application de l'article L 6421-1, §2 du CDLD

Mandat de vote** délivré aux délégués communaux : **positif

Point 5. : Rapport du Commissaire Réviseur

Mandat de vote** délivré aux délégués communaux : **positif

Point 6. : Approbation du bilan et des comptes de résultats au 31 décembre 2019

Mandat de vote *délivré aux délégués communaux :* ***positif***

Point 7. : Décharge à donner aux Administrateurs

Mandat de vote *délivré aux délégués communaux :* ***positif***

Point 8. : Décharge à donner au Commissaire Réviseur

Mandat de vote *délivré aux délégués communaux :* ***positif***

Point 9. : Nomination du Commissaire Réviseur 2020-2022, fixation des émoluments

Mandat de vote *délivré aux délégués communaux :* ***positif***

Point 10. : Modifications statutaires

Mandat de vote *délivré aux délégués communaux :* ***positif***

Point 11. : S'il échet, approbation de nouveaux associés

Mandat de vote *délivré aux délégués communaux :* ***positif***

Article 2

L'attention des délégués communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'assemblée générale le mandat de vote délivré sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 30 avril 2020, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle 30 avril 2020 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à TRANS&WALL, ainsi qu'aux délégués communaux.

Article 4

Le Conseil communal sera invité à ratifier cette résolution dans un délai maximum de trois mois à compter de ce jour. » ;

Considérant qu'il est de bonne administration de confirmer cette décision,

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE

Article 1er

Constate la réunion des conditions de l'Arrêté du 18 mars 2020 du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°5 relatif à l'exercice des compétences attribuées au Conseil communal par l'article L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation par le Collège communal.

Décide de confirmer la délibération prise par le Collège communal en date du 24 avril 2020 sur base des pouvoirs spéciaux conférés par l'Arrêté du 18 mars 2020 susvisé.

Article 2

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à TRANS&WALL ainsi qu'aux délégués communaux, pour information.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE PRESIDENT,**

R. GOSSIAUX **P. RASQUIN**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE BOURGMESTRE,**

VILLE D'ANDENNE NAMUR

R. GOSSIAUX **C. EERDEKENS**